



L'essentiel



du lundi 8 février 2016 - de la part de Stéphane Le Foll

RESULTATS - PRIME D'ACTIVITE - PREMIERS VERSEMENTS

La prime pour l'activité a été versée pour la première fois ce 5 février. Sa mise en place est d'ores et déjà un succès : 1,5 M de ménages ont déjà reçu la prime d'activité, représentant 2 M de personnes, dont 225 000 jeunes de moins de 25 ans. Le taux de recours est d'emblée proche de 50 % : les bénéficiaires comptent déjà 700 000 personnes de plus que ceux qui percevaient le RSA activité. Il n'est pas trop tard pour les retardataires : ils pourront toucher leur prime avec effet rétroactif au 1^{er} janvier, s'ils la demandent avant le 31 mars. Cette prime représente 132 € par mois pour un salarié célibataire au SMIC, 97 € par mois s'il gagne 1300 € nets, 245 € pour un couple au SMIC avec 2 enfants.

La prime pour l'activité a été versée pour la première fois vendredi 5 février.

Déjà « un million et demi de ménages ont reçu la prime d'activité, cela représente 2 millions de personnes », dont 225 000 jeunes de moins de 25 ans (M. Touraine, 08/02/16).

La mise en place de la prime d'activité est d'ores et déjà un succès :

- Pour son 1^{er} versement, le taux de recours « est d'emblée proche de 50% », à comparer aux 33 % seulement pour le RSA activité. Il s'agit « presque [de] l'objectif fixé » pour 2016.
- Les bénéficiaires comptent déjà « 700 000 personnes de plus que ceux qui percevaient le RSA activité ».
- Il faut poursuivre le travail de communication autour du dispositif. « Le taux de recours [visé], c'est par définition 100 % » (M. Touraine, 08/02/16).

Ceux qui n'ont pas encore effectué les démarches - auprès des Caf ou MSA - pourront percevoir leur prime avec effet rétroactif au 1er janvier, s'ils la demandent avant le 31 mars.

Pour rappel, cette prime représente 132 € par mois pour un salarié célibataire au SMIC, 97 € par mois s'il gagne 1300 € nets, 245 € pour un couple au SMIC avec 2 enfants.

RSA / BENEVOLAT

Le conseil départemental du Haut-Rhin a décidé de conditionner le versement du RSA à l'exercice d'un bénévolat de 7h/semaine. C'est une démarche inefficace, illégitime et de surcroît illégale. Inefficace : tentée en 2011-2012, l'expérimentation qui visait la signature de 10 000 contrats n'en a conclu que 634. Illégitime : le RSA est un droit auquel sont déjà attachés des devoirs, comme l'obligation de rechercher activement un emploi. Illégale : le droit au RSA est défini nationalement, une interruption des versements pour ceux qui n'auraient pas effectué de bénévolat est impossible. Le gouvernement regardera très précisément la délibération de l'Assemblée départementale du Haut-Rhin.

Le conseil départemental du Haut-Rhin a décidé de conditionner le versement du RSA à l'exercice d'un bénévolat de 7h/semaine.

C'est une démarche inefficace : « un projet semblable avait [déjà] été proposé [par la précédente majorité et une] expérimentation au niveau national » avait été lancée pour un résultat minime (M. Touraine, 08/02/16) :

- L'expérimentation lancée en 2011-2012 visait la signature de 10 000 contrats : seulement 634 ont été effectivement signés ;
- En cause notamment : la difficulté de trouver des postes, d'en organiser l'encadrement, de mettre en relation offres et possibilités, ...

C'est une démarche illégitime :

- **Le RSA est un droit auquel sont déjà attachés des devoirs**, comme l'obligation de rechercher activement un emploi ;
- **Beaucoup de bénéficiaires du RSA font déjà du bénévolat**, au sein d'associations qui l'encouragent ;
- **Ceux qui ne le font pas peuvent avoir des difficultés (mobilité, garde d'enfant...)** qui font obstacle à toute activité ;
- **C'est une politique globale de lutte contre la pauvreté qu'il faut conduire** : garantie jeune, formation, ...

C'est une « démarche illégale », et il est inimaginable « qu'une collectivité s'engage dans une démarche illégale ». En effet, **le droit au RSA « est défini nationalement »** et il n'est « pas possible de conditionner [son] versement à l'exercice du bénévolat ou [de n'importe quelle] activité ». Une interruption des versements pour ceux qui n'auraient pas effectué de bénévolat « est impossible » (M. Touraine, 08/02/16).

Le gouvernement « regarder[a] très précisément » la délibération de l'Assemblée départementale du Haut-Rhin (M. Touraine, 08/02/16).

CRISE AGRICOLE – GRANDE DISTRIBUTION (cf. Essentiel des 26/01 et 04/02/15)

Le Premier ministre a reçu, avec Stéphane Le Foll et Emmanuel Macron, les responsables des enseignes de la grande distribution, qui représentent des débouchés essentiels pour les éleveurs français. Objectif : les mobiliser, même s'ils ne sont pas responsables de cette crise agricole. Concrètement, il leur a été demandé de : ne pas anticiper une baisse des coûts agricoles, poursuivre les actions de valorisation des produits locaux, s'inscrire dans des démarches partenariales, poursuivre des initiatives de soutien à la trésorerie des éleveurs. Au-delà, c'est l'ensemble des acteurs qui doit prendre ses responsabilités. Le gouvernement est pleinement mobilisé : plan d'urgence, mobilisation des acteurs, mobilisation auprès de la Commission européenne, mobilisation diplomatique. Les acteurs de chaque filière ont leur part de responsabilité. La Commission européenne aussi, qui jusqu'à présent a fait trop peu et trop tard.

Le Premier ministre a reçu, avec Stéphane Le Foll et Emmanuel Macron, les responsables des enseignes de la grande distribution, qui représentent « des débouchés essentiels [...] pour les éleveurs français, qui traversent une crise grave, exceptionnelle », « notamment par sa durée » (PM, 08/02/16).

Nous les avons reçu pour les mobiliser, leur demander de prendre leurs responsabilités », « même s'ils ne sont pas responsables de cette crise agricole » : « il est hors de question de désigner je ne sais quel bouc émissaire » (PM, 08/02/16). Il leur a notamment été demandé de :

- **« Ne pas anticiper une baisse des coûts agricoles** dans les négociations commerciales en cours avec leurs fournisseurs, négociations qui doivent se conclure le 1er mars » ;
- **« Poursuivre leurs actions de valorisation des produits locaux** et soutenir les initiatives des éleveurs » ;
- **« S'inscrire dans des démarches partenariales** avec leurs fournisseurs et les agriculteurs, en particulier pour favoriser la contractualisation » ;
- **Poursuivre « toutes les initiatives qui peuvent permettre des solutions de court terme pour soulager la trésorerie** en très grande difficulté de ces éleveurs » (PM, 08/02/16).

Chacun doit prendre ses responsabilités :

- **Le gouvernement :**
 - o Il a mis en place **un plan de soutien**, avec des mesures d'urgence ;
 - o Il a mobilisé **l'ensemble des acteurs** ; nous aurons encore « l'occasion de rencontrer - ce que le ministre fait régulièrement - les industriels et les transformateurs » ;
 - o Il appelle à une mobilisation de **l'Union européenne** :
 - Stéphane Le Foll a « adressé un *mémoire* pour le prochain conseil des ministres de l'Agriculture à Bruxelles pour demander des mesures de régulation des marchés » ;
 - Le Premier ministre rencontrera, « comme Stéphane Le Foll le fait régulièrement, le commissaire en charge de l'Agriculture » ;
 - o Il se mobilise sur le **plan diplomatique** : Le Premier ministre rencontrera « d'ici la fin de la semaine, samedi, par exemple le Premier ministre russe Medvedev » et il évoquera « avec lui la levée de *l'embargo sanitaire* sur la viande porcine » ;

- **Aussi convient-il de « saluer le rôle personnel, l'implication constante du ministre de l'Agriculture qui mobilise sur un sujet particulièrement difficile, l'ensemble des acteurs mais aussi la Commission européenne »** (PM, 08/02/16).
- **« L'ensemble des acteurs des filières »**: « producteurs et industriels, abatteurs, transformateurs, en engageant une refonte en profondeur de leur organisation ». « La filière porcine bretonne est au travail par exemple, sous l'égide du conseil régional et du préfet » (PM, 08/02/16).
- **La Commission européenne, parce que « la crise est aussi européenne »** : « jusqu'à présent, elle a fait trop peu et trop tard » (PM, 08/02/16).

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84
L'Essentiel, c'est : du lundi au vendredi, les positions clés du gouvernement sur les sujets d'actualité.